

Construire durable aujourd'hui
Certification des compétences et réalisations
en construction durable

Sommaire

3
Introduction

5
Valideo
pour vous

7
La démarche
Valideo

8
Les 4 thèmes
du référentiel
Valideo

10
Certification
Valideo
avec BCCA

11
Seco,
organisme
attestateur

13
Tableau
de résultat
& certificat

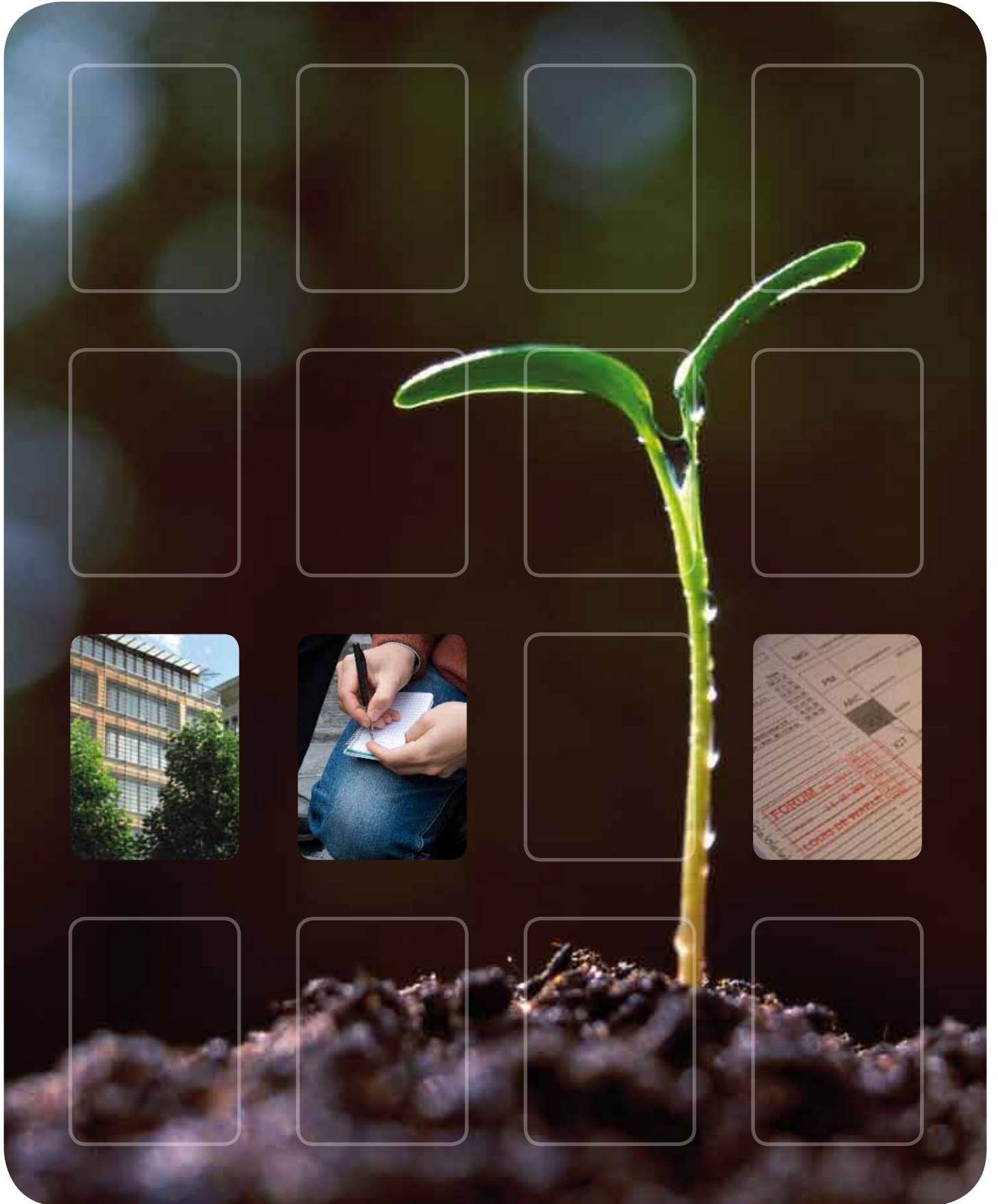
14
Valideo
en dix
questions

3 Valideo



Consommation des ressources naturelles, gaz à effet de serre, déchets, mobilité... Impossible désormais de négliger les enjeux majeurs de la construction sur l'environnement ! Indiscutablement, ceux qui anticipent aujourd'hui sur le cadre légal seront les gagnants de demain. Avec Valideo, démarche volontaire de certification en construction durable, ambitieuse et multisectorielle, BCCA et SECO vous tracent la voie. Un bâtiment certifié Valideo acquiert une plus-value objective comme construction durable.

La certification Valideo de votre organisation donne une visibilité importante et reconnue à votre compétence en construction durable. Fidèle à sa mission d'expert technique pour les acteurs du secteur de la construction, SECO vous guide pas à pas dans les arcanes de l'innovation, créatrice de valeur.



Valideo pour vous

Valideo est un système de certification volontaire en construction durable qui garantit les prestations réelles d'une construction ou d'une organisation.

BCCA vous permet d'objectiver les qualités de votre bâtiment ou de votre organisation selon des critères du référentiel Valideo en matière de construction durable, déclinés en termes de qualité, de confort, d'impacts social et environnemental.

Valideo vous donne les moyens d'une construction durable en toute liberté. Grâce au soutien technique mis à votre disposition lors de l'accompagnement par SECO, vous pouvez faire des choix motivés de conception durable. La certification par BCCA vous permet par ailleurs de fixer vos propres objectifs, des plus raisonnables aux plus ambitieux.

Un large spectre d'interventions vous permet de disposer d'une expertise, dès le début du projet jusqu'à sa finalisation.

Soumise à l'accréditation par Belac, la certification Valideo concerne :

- les bâtiments neufs (immeubles de bureaux, logements,...),
- les bâtiments en rénovation ou en réaffectation,
- les organisations impliquées dans le processus de la construction (architectes, bureaux d'études, développeurs).

Des schémas de certification ont été déclinés pour correspondre aux spécificités de

Valideo, une démarche polyvalente

CONSTRUCTION Caractéristiques technico-environnementales	ORGANISATIONS Compétences
1A – RÉFÉRENTIELS COLLECTIFS	2A – AUTEUR DE PROJET / CONCEPTEUR
1B – RÉFÉRENTIELS SPÉCIFIQUES	2B – PRODUCTEURS DE MATÉRIAUX
1C – CAS D'ESPÈCES	ET DE SYSTÈMES DE CONSTRUCTION

chaque type de bâtiments ou d'organisations.

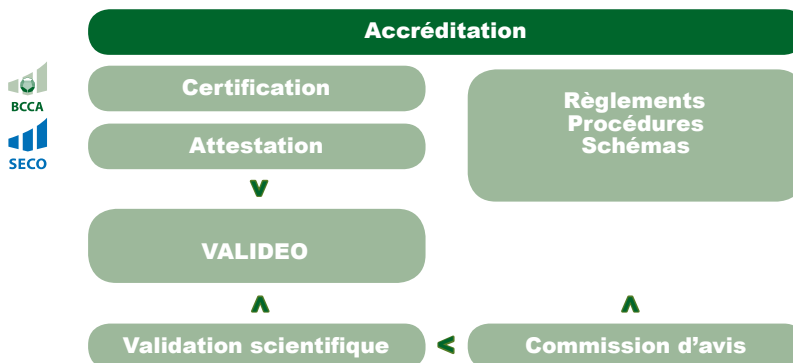
Avec **Valideo**,

- vous mettez en évidence votre démarche d'innovation inhérente à la construction durable ;
- vous créez de la valeur pour votre ouvrage ou votre organisation ;
- vous bénéficiez de la démarche de certification la plus complète.



La démarche Valideo

Structure de certification



L'attestation ➤ Un organisme d'attestation évalue les qualités en construction durable de votre ouvrage ou de votre organisation. Il délivre un rapport d'attestation. SECO est un organisme d'attestation qualifié pour Valideo.

Cette évaluation se base sur un **référentiel de construction durable** : il a été mis au point conjointement par SECO et le CSTC, encadré par une validation scientifique et un comité d'avis regroupant les principaux acteurs professionnels. Ce référentiel porte sur 4 thèmes – le site et la construction, la gestion, le confort et la valeur sociale – déployés sur 16 rubriques. Vous êtes libre, en début de projet, de fixer vos priorités et vos propres objectifs à atteindre pour la certification.

La certification ➤ Organisme indépendant, le BCCA certifie la conformité du contenu de l'attestation à l'état réel de votre construction ou de votre organisation en matière de construction durable. La législation en vigueur constitue a priori le niveau le plus bas de l'échelle. Un score final minimum en Valideo signifie donc qu'un effort a déjà été fait par rapport au prescrit légal. Vous pouvez choisir les rubriques que vous souhaitez certifier et le niveau d'exigence selon vos objectifs.

L'enregistrement ➤ Le certificat Valideo est publié officiellement sur le site www.valideo.org. Il affiche le résultat final et un résumé de l'évaluation.



Pour plus d'information concernant Valideo, contactez :

➔ Attestation

SECO
Rue d'Arlon, 53
B - 1040 Bruxelles
T. +32 (0)2 238 22 11

➔ Certification

BCCA
Rue d'Arlon, 53
B - 1040 Bruxelles
T. +32 (0)2 238 24 11

Les 4 thèmes du référentiel Valideo

Le référentiel Valideo porte sur une série de caractéristiques, regroupées en quatre thèmes :

- le site et la construction du bâtiment,
- la gestion du bâtiment durant son cycle de vie,
- le confort de ses usagers
- la valeur sociale qu'il procure à la communauté.

Chacun des thèmes est, à son tour, décliné en quatre rubriques.

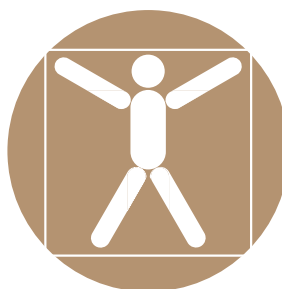
périmètre
de certification



site &
construction



gestion



confort



valeur
sociale

site & construction



Intégration du projet et valorisation du site

Empreinte environnementale, intégration, aménagement du site, impact sur le voisinage.



Chantier

Gestion des nuisances : sonores, visuelles, déchets, circulations,



Matériaux, produits

Impact environnemental, utilisation rationnelle, santé.



Adaptabilité

Flexibilité dans l'usage, possibilité de faire évoluer les fonctions.

gestion



Energie

Limitation des besoins, optimisation des systèmes, recours aux énergies renouvelables.



Eau

Limitation des besoins, gestion des eaux pluviales, traitement des eaux usées.



Entretien maintenance

Dès la conception, prise en compte d'un programme d'entretien et de maintenance.



Déchets en exploitation

Limitation des quantités, des nuisances, prévoir des zones de stockage, de tri et d'enlèvement.

confort



Hygrothermique

Maîtrise des températures et de l'hygrométrie, homogénéité dans l'espace et le temps.



Visuel

Assurer un éclairage naturel et artificiel adapté à l'usage.



Acoustique

Maîtrise des nuisances vis-à-vis des sources extérieures, intérieures dont les équipements.



Santé

Qualité de l'air, de l'eau, des espaces (rayonnement, ...)

valeur sociale



Lieu de vie

Aménagement des lieux, favoriser les échanges, soigner le cadre.



Mobilité

Favoriser l'usage des transports doux, des TEC, en faciliter l'accès.



Accessibilité

Permettre autant que possible l'accès maximum aux personnes à mobilité réduite.



Antieffraction

Assurer une protection vis-à-vis des intrusions.

Certification Valideo avec BCCA



Les étapes

Phase de demande

- Echange d'information et décision de recevabilité
- Offre de certification et d'attestation

Phase d'attestation et de certification

- Cadre de l'attestation (BCCA)
- Analyse technique en conception et exécution (SECO, SECOLUX, ... = organismes d'attestation - OA)
- Rapport & bulletin d'attestation (SECO, SECOLUX, ...)
- Décision de certification (BCCA)

Phase de publication et de maintien

- Enregistrement du certificat (BCCA)
- Maintien du certificat (dépendant des vérifications de l'OA)

> Des prestations en phase avec votre projet

Pour un bâtiment, la durée d'une procédure Valideo dépend de la durée du chantier. Un délai pour l'attestation est nécessaire :

- au début du projet : analyse des cahiers des charges, visites préalables, réunions d'étude, ...
- lors du chantier : vérifications lors de l'exécution ;
- et à la fin : participation à la réception.

Pour une organisation, la durée d'une procédure de certification Valideo dépend du nombre de rubriques choisies ainsi que du degré de préparation de l'organisation. La certification d'une organisation déjà certifiée ISO 14001 par exemple, ira plus vite que la certification d'une organisation sans système de management.

> Des coûts sur-mesure

Le coût de l'accompagnement dépendra de plusieurs facteurs comme :

- le délai d'exécution ;
- la complexité de l'objectif choisi en matière d'environnement ;
- la taille du chantier ;
- ...

Le coût de la certification comprend une partie forfaitaire.

> Une équipe supplémentaire externalisée

En fonction du contexte de l'intervention, des particularités et de la complexité du projet, l'organisme d'attestation met en place une équipe d'experts assesseurs pour les différentes rubriques concernées. Sur base du délai d'études et d'exécution des travaux, une évaluation des prestations des assesseurs (études, réunions, visites, élaboration de rapports de situation) est réalisée.

> Repères

1.

Analyse

2.

Prénotation

3.

Construction

4.

Réception

5.

Evolution

→ BCCA

T. +32 (0)2 238 24 11

SECO, organisme attestateur, vous guide

Expert en construction durable, SECO vous accompagne tout au long de votre démarche de certification Valideo :

- dès la conception du projet, pour mieux orienter vos choix structurants ;
- en cours d'élaboration pour trouver ensemble des solutions innovantes ;
- en cours d'exécution, pour vérifier sur site la bonne mise en œuvre.
- jusqu'à la réception, les ingénieurs de SECO vous donnent la possibilité d'intervenir de façon préventive et pro-active.



➤ S'assurer d'une conception durable

Consacrer du temps en amont est la meilleure garantie de poser, en toute liberté, des choix cohérents en matière de construction durable. Par son travail d'accompagnement tout au long de la procédure d'attestation, SECO vous conseille pour vous offrir les meilleures options possibles dans le respect de votre cadre budgétaire et commercial.

➤ Calibrer une ambition à vos besoins

Avec SECO, vous établissez ainsi votre cahier des charges Valideo. C'est vous qui déterminez l'ambition de votre projet : elle est formalisée dans un document de référence qui précise les performances visées en matière de construction durable.

➤ Bénéficier d'un accompagnement ad hoc

SECO intervient à vos côtés comme catalyseur de solutions innovantes pour améliorer votre performance en construction durable. SECO vous donne ainsi les moyens concrets d'une vraie liberté de création, avec la possibilité de choisir en pleine conscience entre les différentes options possibles.

➤ Compter sur une expertise technique sans équivalent

Pilier de la démarche Valideo, SECO reste fidèle à sa mission de fournir un haut niveau d'expertise technique aux édificateurs et acteurs du secteur de la construction. Avec Valideo, SECO met à votre disposition le meilleur de ses compétences en construction durable.

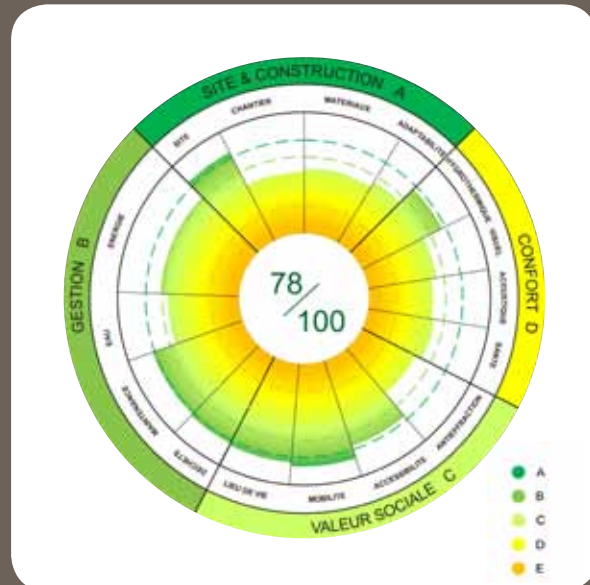


➔ Attestation SECO
T. +32 (0)2 238 22 11



Tableau de résultat & certificat

- L'évaluation de la durabilité de la construction ou de l'organisation est résumée sous forme d'un diagramme synthétique reprenant les quatre thèmes du référentiel.



- A l'issue de la démarche de certification, le bâtiment ou l'organisation se voit décerner un certificat attestant du niveau d'excellence obtenu dans chacun des thèmes et pour chacune des rubriques concernées.

Certificat

Système IC - Gemeenschappelijk Bezorgingsysteem
 Certificaat Nummer BVAL/11103-822/11-0001
 BCCA a.s.b.l. - v.z.w.

BCCA certifieert, dat het Bauvorhaben:

Projekt
 Chaussée de la Hulpe 120 - 1000 Brussel

Besluit wordt te wijl toegelegd de titelen des volgende Bezorgingsysteem (totale score):

THEMA	TITEL
1. STAANPUNT EN KONSTRUKTION	1.1 Bouwplan, 1.2 Bouwplan, 1.3 Bouwplan, 1.4 Bouwplan
2. VERVALTUNG	2.1 Bouwplan, 2.2 Bouwplan, 2.3 Bouwplan, 2.4 Bouwplan
3. KOMFORT	3.1 Bouwplan, 3.2 Bouwplan, 3.3 Bouwplan, 3.4 Bouwplan
4. SOCIALE WAARDEN	4.1 Bouwplan, 4.2 Bouwplan, 4.3 Bouwplan, 4.4 Bouwplan

Erfolgreich Ergebnis!
 Derzeitige Zustand des Gebäudes ist in dem Bezorgungsbereich Nr. 11103-822/11-0001 beschrieben 2016.
 * Nach Bewertung 2016: 78/100. ** Siehe Bericht für die detaillierten Informationen.

Plan auf die Bau- und Nachbarnormen:

NEUBAU | BESTEHENDES GEBÄUDE

Bauauftraggeber:	IMMOGURZAAM	Boulevard de la Hulpe 120, 1000 Brussel
Effizienzverleihen Organisation:	SECO	Avenue de la Hulpe 120, 1000 Brussel
Baubehör:	IMMOGURZAAM	Boulevard de la Hulpe 120, 1000 Brussel
Architekten:	ARCHITECTES scif	Van der Meulenstraat 101, 1110 Brussel

Dieses Zertifikat ist gültig vom 25. Mai 2016 bis zum 28. Mai 2016 und unterliegt den Zertifizierungsregeln von Valideo für Bauwerke und Organisationen.

Bruksel, den 24. April 2016

S. De Baen
 Director

BCCA - Belgische Certificatie Associatie a.s.b.l. v.z.w.
 Rue d'Alger 11, 1040 Brussel, Bel. +32 (0)2 238 24 11 Fax: +32 (0)2 238 24 21 email: info@bcca.be web: www.bcca.be

Valideo en dix questions

Valideo et votre projet

- Qui peut demander une certification Valideo ?** ➤ Pour un bâtiment, il s'agit le plus souvent du Maître de l'ouvrage qui souhaite connaître, valoriser et diffuser les performances réelles de son bâtiment. Valideo permet aussi la certification d'organisations de la construction comme les bureaux d'architecture, les entrepreneurs, les fabricants de matériaux de construction, etc.
- Quels types de bâtiments sont concernés par Valideo ?** ➤ Les candidats à la certification « Bâtiments » de Valideo sont aussi bien des immeubles de bureaux que des logements, écoles, hôpitaux, etc... Ces différentes fonctions font l'objet de référentiels spécifiques.
- Y a-t-il une envergure minimale d'un projet candidat à la certification ?** ➤ En théorie, Valideo n'exclut aucun type de construction et n'impose aucune taille minimale a priori. En pratique, le volume des prestations lié à la phase d'attestation varie peu en fonction de la taille du projet, ce qui peut représenter une part importante du budget global d'un projet de petite envergure.
- Une construction existante peut-elle faire l'objet d'une certification Valideo ?** ➤ Oui. Le référentiel a été développé pour s'adapter aux différentes étapes du cycle de vie d'un ouvrage ou d'une organisation de la construction : construction, rénovation, réaffectation, changement de propriétaire, ...

La certification de votre projet

- Puis-je choisir une ou plusieurs rubriques pour l'évaluation de mon organisation ?** ➤ Oui. Dès le début, le candidat peut sélectionner les rubriques pour lesquelles il souhaite une certification pour une organisation. L'offre proposée par l'organisme d'attestation varie en fonction du choix opéré. Pour la certification, la procédure varie peu en fonction du nombre de rubriques concernées. Le certificat Valideo publié affichera le résultat final, ainsi que le périmètre (le nombre de rubriques) de la certification.
- Est-ce qu'on peut échouer à la certification ?** ➤ Il ne s'agit pas d'échouer ou de réussir mais de réaliser un bilan. Toute demande de certification aboutira à la remise d'un document d'évaluation. Les résultats se veulent représentatifs de la qualité réelle des performances environnementales de la construction ou de l'organisation. Ils peuvent ainsi être supérieurs, égaux ou inférieurs aux objectifs initiaux du candidat. Tout au long de la procédure d'attestation, SECO vous conseille pour vous proposer les meilleures options dans votre cadre budgétaire et commercial.

Puis-je atteindre un score maximum dans toutes les pré-notations ?

➤ Probablement pas. Valideo est structuré en 4 thèmes et 16 rubriques. En début de projet, vous fixez vos objectifs de certification. En théorie, vous pourriez souhaiter un maximum pour toutes les rubriques ; en réalité, c'est peu probable : certains choix sont souvent interdépendants. Par exemple, une façade à protection solaire améliorée en vue de réduire l'impact de la climatisation diminuera les gains solaires gratuits, de même que le confort visuel lié à l'apport de la lumière naturelle.

L'utilisation du certificat Valideo

Comment peut-on utiliser le logo Valideo pour le bâtiment ou l'organisation certifiée ?

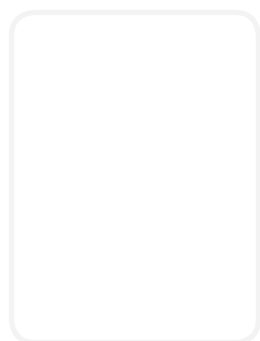
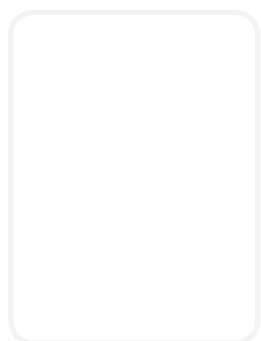
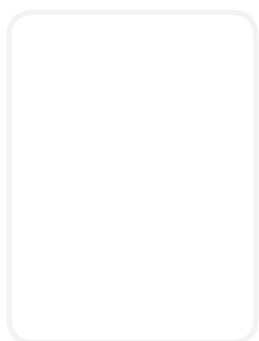
➤ Les conditions précises de l'utilisation du logo Valideo sont détaillées dans le règlement de la certification Valideo disponible sur demande. Des modalités de modification peuvent être convenues dans les contrats de certification signés en début de procédure.

Suis-je obligé d'être publié une fois que je suis certifié ?

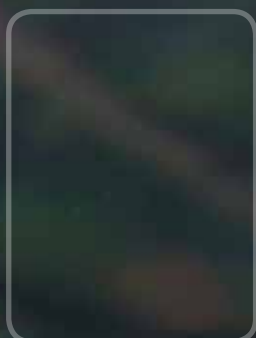
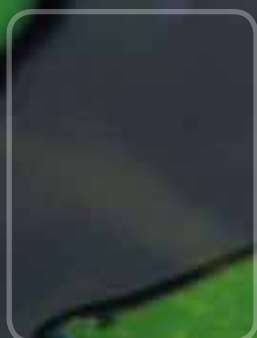
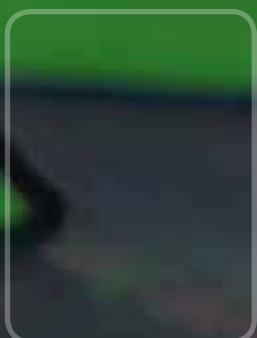
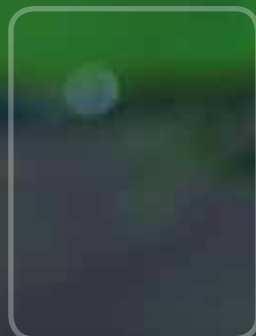
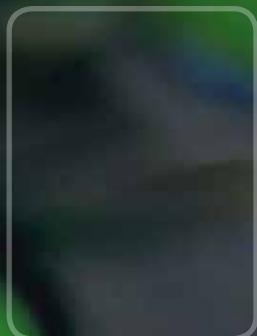
➤ Oui. D'ailleurs, la publication des résultats est la raison d'être de la démarche de certification. De plus, cette étape fait partie des conditions imposées par l'accréditation. Si vous ne souhaitez pas déclarer publiquement les performances de votre ouvrage ou organisation, vous êtes libre de ne souscrire qu'à la phase d'attestation.

Vous souhaitez plus d'informations sur Valideo ?

➤ Envoyez votre demande par email à l'un de nos collaborateurs à l'adresse info@valideo.org. Retrouvez toute l'actualité de Valideo sur www.valideo.org.



CRÉDITS PHOTOS:
© ASSAR ARCHITECTS
© PHILIPPE SAMYN AND PARTNERS, ARCHITECTS & ENGINEERS
© Y. GLAVIE - © M.-F. PLISSART - © Y. COOMANS
© GETTYIMAGES



SECO
Rue d'Arlon, 53
B - 1040 Bruxelles
T. +32 (0)2 238 22 11
www.seco.be

BCCA
Rue d'Arlon, 53
B - 1040 Bruxelles
T. +32 (0)2 238 24 11
www.bcca.be

